




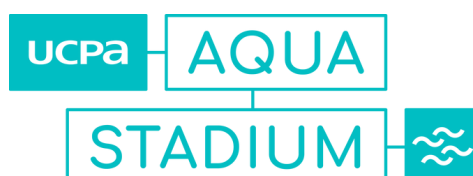
INDICE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES/FEMMES

UCPA Aqua Stadium obtient la note de 89/100 en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (selon les modalités de calcul de l'index défini par le ministère du travail, pour l'année civile 2024).

UCPA Aqua Stadium intègre cet enjeu à sa politique RH, en s'assurant notamment :

-  De garantir un niveau de salaire à l'embauche équivalent entre les femmes et les hommes, fondé uniquement sur le niveau de formation, d'expérience et de compétence requises pour le poste ;
-  D'accompagner les femmes dans leurs démarches d'évolution professionnelle vers des postes d'encadrement ;
-  D'augmenter le taux de femmes recrutées dans les filières masculines.

UCPA Aqua Stadium confirme sa détermination à poursuivre sa démarche d'amélioration continue en matière d'égalité professionnelle.



	Résultat obtenu
1 - Ecart de rémunération	34/40
2 - Ecart d'augmentations individuelles	35/35
3 - Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	15/15
4 - Nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10
Total	89/100